



Big Machin, attention!

Description

Le Torchis en a parlé il n'y a pas longtemps, mais il y a déjà du neuf dans la mise en place progressive et sournoise du programme ID-2020 qui prévoit que toutes les identités et cartes numériques soient regroupées dans une seule carte à puce d'ici 2030.

En se baladant sur le Net, on apprend que Bercy a tenté, discrètement, de lever le « secret bancaire » pourtant inscrit dans le marbre du Code monétaire et financier afin d'avoir accès à la totalité des transactions, effectuées par les Français, en temps réel et quelle que soit leur nature. Tout est visé, aussi bien les comptes des particuliers que ceux des entreprises: achats, transferts, dons, virements, retraits, sans oublier les noms associés aux coffres-forts.

Le fichier (FICOBA) est accessible à l'administration fiscale, à la sécurité sociale et à la justice, ce qui signifie qu'il peut l'être aussi aux services de police et de gendarmerie. Quand on connaît leur subtilité...

Bien entendu, on nous explique que c'est pavé de bonnes intentions puisque cela vise à lutter contre la fraude sous toutes ses formes et les activités illégales sur internet.

Qui oserait penser qu'il s'agit-là d'augmenter un peu plus la surveillance du citoyen et, à terme, de supprimer l'argent liquide serait de facto un obscur complotiste.

Le sénateur Alain Houpert a bien résumé l'affaire : « *La tentative de Bercy d'une levée du secret bancaire régi par le code monétaire et financier banalise l'idée que chaque citoyen est un suspect. Quand l'Etat suspecte ses citoyens, c'est toute la démocratie qui vacille* ».

On serait tenté de dire : « un peu plus ou un peu moins... ». Heureusement (pour le moment) ce projet est mis de côté, après avoir reçu un avis défavorable de la part de la direction interministérielle du numérique, qui considère qu'une telle évolution constitue un changement aussi massif que périlleux et pointe du doigt « *des finalités trop floues* ». C'est le moins qu'on puisse dire! « *Les cas d'usage de ces soldes et de ces opérations ne sont pas détaillés et leur conformité avec le cadre juridique actuel ne me paraissent pas suffisamment solides* » considère Nadi Bou Hanna, son directeur.

On est en droit de se demander : pour combien de temps?

Voilà encore de quoi alimenter la rubrique : « on ne nous prend (presque) pas pour des billes! »

O.T

Categorie

1. Édito

date créée

10 janvier 2023